

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 584

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

À la fin de la première phrase de l'alinéa 34, substituer au mot :

« préfectoral »

les mots :

« du représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.